



RNPH

ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE REFLEXION SUR LE HANDICAP

du 21 mai au 23 mai 2017

TOURNEE DE SENSIBILISATION DANS LES REGIONS DE L'INTERIEUR

du 12 Juin au 23 Juin 2017

**SECRETARIAT D'ETAT CHARGEE DES
AFFAIRES SOCIALES**

Téléphone : 2132 54 81/21 32 54 83

Télécopie : 2135 8147

BP: 2086

Messagerie : affairesociales@intnet.dj

Sommaire :

I. ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE REFLEXION SUR LE HANDICAP (21 mai au 23 mai 2017)	3
II. TOURNEE DANS LES REGIONS DE L'INTERIEUR	4
III. RECOMMANDATIONS DE L'ENSEMBLE DES ATELIERS :.....	5
➤ Cadre juridique et institutionnel	5
➤ Travail et insertion professionnelle	5
➤ Transport.....	6
➤ Education	6
➤ Santé	6
➤ Logement	6
Conclusion :.....	7

I. ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE REFLEXION SUR LE HANDICAP (21 mai au 23 mai 2017)

L'atelier de sensibilisation et de réflexion sur le handicap qui s'est tenu au palais du 21 au 23 mai 2017, sous le haut patronage de **son Excellence le Premier Ministre**, a constitué un nouveau jalon dans la série de forum de haut niveau consacré à la problématique du handicap.

En effet, dans le cadre de l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées, le **Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales**, en collaboration avec le **Réseau National des Personnes Handicapées**, a organisé un atelier de réflexion et de sensibilisation sur la question de l'handicap, car cette catégorie de population souffre de discriminations diverses liées à leur handicap.

Cet atelier sur le handicap a abordé plusieurs thématiques ainsi que de nombreux aspects de l'handicap, de la reconnaissance du handicap à l'inclusion scolaire ; en passant par l'emploi ou l'accessibilité au sens large (aux bâtiments et transport publics, à l'éducation, à la santé).

Dans son discours d'ouverture, la **Secrétaire d'Etat chargée des Affaires sociales Me MOUNAOSMAN ADEN**, a clairement mentionné que « *le handicap comme la situation des personnes handicapées est une problématique transversale et que le SEAS collaborera étroitement avec tous ministères et partenaires afin de parvenir à une insertion totale des personnes handicapées* ». Elle a indiqué que « *l'objectif déclaré de cet atelier était de mieux connaître la situation des personnes handicapées, d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie issue d'un vaste consensus qui tienne compte des réalités et des spécificités du handicap pour permettre à cette population de jouir pleinement de ses droits* ».

L'atelier, présidé par **Doualeh Said** consultant et **Idriss Moumin** président du RNPH, a débuté par la présentation, en plénière, de la notion, l'analyse et l'évolution de la situation de l'handicap, ce qui a permis d'enrichir la réflexion et de formuler des propositions concrètes et opérationnelles, susceptibles de garantir les droits fondamentaux des personnes handicapées.

La thématique de la formation et de l'emploi a longuement été évoquée. Les participants ont particulièrement insisté sur le faible niveau de formation des personnes handicapées et la nécessité de mettre en place un dispositif de formation adaptée et la création, à terme, d'un centre de référence afin de transformer le handicap en capacité.

En matière de santé, la formation des médecins et des paramédicaux aux besoins spécifiques des personnes handicapées ainsi que la détection précoce de l'handicap afin de repérer les facteurs risques ont été suggérées.

Sur le plan éducatif, la formation des enseignants en braille et en langage de signe ainsi que l'inclusion scolaire des enfants souffrants de déficience mentale, ont été largement débattu.

Traiter de façon volontariste la question du handicap passe nécessairement par la mise en place d'un cadre juridique renforcée et englobant (lutte contre la discrimination, travail, transport, logement) et la réalisation d'un recensement général car il est difficile de concevoir des projets ou prévoir des actions sans avoir une connaissance suffisamment précise de cette catégorie de population.

Il convient de souligner l'importance de la sensibilisation pour modifier le regard sur le handicap par l'implication et le renforcement des capacités du **RNPH**.

Enfin la mise en place d'une véritable Institution (ou Agence) placée sous la tutelle du **SEAS**, qui coordonne l'ensemble du dispositif handicap a été préconisée.

II. TOURNEE DANS LES REGIONS DE L'INTERIEUR

A la suite de cet atelier une tournée dans les régions de l'intérieur a été effectuée du 12 au 23 juin 2017. L'organisation de cette tournée de sensibilisation était une initiative du **Réseau National des Personnes handicapées** qui a bénéficié d'un important appui technique et financier du **Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales**.

L'objectif principal de cette tournée était d'informer et sensibiliser le public sur la notion et la situation de le handicap, lever les préjugés et changer le regard sur le handicap, favoriser l'intégration des personnes handicapées, soutenir les familles, créer des relations de confiance, des occasions de rencontre.

Une vaste campagne d'information et de sensibilisation a été réalisée et a concerné principalement les personnes présentant un handicap mais aussi les parents ayant des enfants handicapés et la société civile en général afin que toute la communauté soit complètement initiée à l'handicap (à ses origines, à ce qu'il est et ce qu'il n'est pas). Au total plus de 700 personnes ont assisté à ces conférences et la démarche pédagogique suivie a permis de rassembler une grande quantité d'information et de contribution facilitant une approche globale, cohérente et approfondie de la problématique du handicap ainsi qu'une première analyse statistique.

A l'issue de ces rencontres, tous les participants ont manifesté leur satisfaction d'avoir été écoutés et nous ont remercié d'être venus.

Les principales observations effectuées sur le terrain, c'est de prime abord, le nombre élevé des personnes et d'enfants handicapés dans les régions de l'intérieur or ces derniers n'apparaissent pas dans les statistiques, Ils sont souvent victimes d'une forme d'indifférence au niveau des décideurs intermédiaires (préfecture, conseil régional) dans la priorisation de l'aide sociale.

Quant aux enfants leur handicap entraîne fréquemment leur exclusion sociale. On estime, par exemple, que seuls environ 2 % des enfants handicapés ont accès à l'éducation.

III. RECOMMANDATIONS DE L'ENSEMBLE DES ATELIERS :

Les discussions, lors du débat, se sont portées sur les **principales difficultés** autour de l'accessibilité de plusieurs domaines tels que la santé, le logement, l'éducation, l'insertion professionnelle, le Transport etc.

➤ **Cadre juridique et institutionnel**

1. Mettre en place un Arsenal Juridique pour défendre les Droits de personnes Handicapées
2. Lutter contre toutes formes de discrimination à l'égard des personnes à besoin spéciaux et durcir la loi sur la lutte contre la discrimination
3. Mettre en place un cadre institutionnel pour rendre accessible le Transport en Commun pour les personnes à besoin spéciaux
4. Mettre en Place une **Institution (Agence) placée** sous la Tutelle du SEAS, qui coordonne tout le dispositif axé sur le handicap
5. Célébrer une Journée Nationale de l'Handicapé Djiboutien (avec un Grand prix du chef de l'Etat pour l'action Handicap)
6. Assurer une motivation pour les personnes qui assistent au quotidien les personnes à besoins spéciaux
7. Faire un recensement général pour les handicapées pour en connaitre le nombre exact qu'ils représentent dans la population
8. Sensibiliser davantage le public pour modifier le regard sur l'handicap

➤ **Travail et insertion professionnelle**

9. Mettre en œuvre une politique de promotion et développement de la formation professionnelle des personnes handicapées.
10. Proposer des formations débouchant sur des diplômes homologués par l'Etat
11. Créer un Bureau de dépôt des dossiers de travail et d'orientation des personnes handicapées au sein de l'ANEFIP
12. Mise en place d'activités génératrices de revenus
13. Mette en place des Horaires et un cadre de travail adaptés pour les salariés handicapés
14. Faire respecter les articles du code de travail et obliger les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher des personnes handicapées (système de quotas)
15. Développer des métiers adaptés aux handicapés
16. Accompagner les personnes handicapées dans leur insertion sociale et professionnelle

17. Faciliter la création d'activités indépendante par le biais du micro crédit
18. L'accroissement et l'amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle pour les personnes en situation d'handicap
19. Maintenir à son poste initial ou affecté à un autre poste en fonction de son handicap, tout agent qui est devenu handicapé à la suite d'un accident ou une maladie
20. Privilégier les personnes handicapées dans les politiques programmes d'aides sociales

➤ **Transport**

21. Former les conducteurs de transport en commun afin de prendre en charge les personnes handicapées
22. Doter de carte de transport pour chaque personne handicapée (pour tout type de transport)
23. L'achat de bus adapté pour les personnes à besoin spéciaux (assurer la navette dans différents quartier)
24. Faciliter l'obtention de Permis et réduire les frais
25. Entreprendre des mesures contraignantes aux chauffeurs de bus refusant de prendre des usagers handicapés
26. Elaborer une loi sur le transport en faveur des personnes handicapées

➤ **Education**

27. Assurer une Formation technique professionnelle pour les personnes handicapées
28. Créer un centre d'Education spécifique pour les enfants handicapés
29. Mettre à la disposition de chaque école des enseignants spécialisés dans le traitement des enfants handicapés
30. Renforcement de l'offre scolaire existante dans la capitale tout en dotant les régions de l'intérieur des structures éducatives adaptées
31. Favoriser la scolarisation au-delà de 16 ans pour les enfants souffrants de déficience mentale.

➤ **Santé**

32. Faciliter l'obtention de la carte d'Assurance Maladie pour toutes les personnes handicapées
33. Améliorer l'accès à des soins de qualité avec la création de centre de soin spécifique pour les personnes handicapés
34. Former le personnel de santé aux besoins spécifiques des patients handicapés

➤ **Logement**

35. L'Accès à un logement décent et adapté pour les personnes à besoins spéciaux

36. Eliminer les barrières financières pour l'accès au logement
37. Prévoir un quota pour les logements sociaux pour les personnes à besoin spéciaux
38. Accessibilité à l'Administration, aux lieux de Culte, aux Ecoles etc.

Conclusion :

Les différents ateliers et la tournée dans les régions de l'intérieur, qui ont vu la participation des différents ministères sectoriels, des Représentants des organisations internationales, de la société civile et des Associations des personnes handicapée, ont été une réussite dans la mesure où ils ont répondu aux attentes des participants et ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Les discussions ont été organisé avec une méthodologie participative impliquant toutes les forces vives de la société, et cela a porté ces fruits eu égard aux résultats obtenus. La qualité des exposés, le niveau des débats et la pertinence des délibérations ont été remarquables. **Ils ont** été l'occasion de réaffirmer des principes trop souvent oubliés visant la reconnaissance et la promotion des droits de personnes handicapées afin que nous puissions collectivement faire avancer les choses et apporter de nouvelles initiatives.